



Resiliation contrat chez alice

Par **emiliep85**, le **20/05/2009** à **18:14**

Bonjour, je me suis résiliée de l'opérateur Alice début février (envoi de lettre avec accusé de réception). Depuis j'étais dans l'attente de la confirmation de résiliation et des étapes à suivre pour renvoyer le modem. Ce mois-ci l'opérateur m'a prélevée 99 € pour frais de non retour du modem. J'ai donc appelé le service client pour dire que je n'avais pas reçu de courrier de leur part confirmant la résiliation et le retour du modem; ils m'ont dit que j'aurais dû les appeler et qu'ils ne remboursaient pas. Que dois-je faire, la somme est énorme pour moi, y a-t-il des recours possibles? Merci d'avance pour votre réponse. Veuillez agréer mes sincères salutations.
Emilie Pascal